

L'an deux mil vingt-trois, le 31 mai, le Conseil Municipal de la commune de Pougues-les-Eaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie CANTREL, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2023

Etaient présents : M Gilles BERTRAND, Mme Claire NEDELLEC, M Jean-Michel DUPONT, Mme Françoise BENAS, M Vincent BERTHELOT adjoints ; Mme Marie-Pierre DUVERGER-MALOUX élue déléguée ; M Jean-Louis MARCEAU, Mme Bernadette HOSPITAL, M Louis MINEL, Mme Elide SANCHEZ, M Patrick GUYON, M Cyrille GODARD, M Jean Claude JOURNET, Mme Séverine FAVARD, conseillers.

Absents excusés : Mme Claudine BILLET procuration donnée à Mme Bernadette HOSPITAL, M François WEIGEL procuration donnée à Mme Claire NEDELLEC, Mme Camille DABKOWSKI procuration donnée à Mme Séverine FAVARD, M Sébastien DUDRAGNE procuration donnée à M Gilles BERTRAND

Secrétaire de séance : Mme Bernadette HOSPITAL

N° 23 – 24 : Tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir - année scolaire 2023/2024

Madame le Maire expose que pour l'année scolaire 2023 – 2024, la commission finances réunie en séance le 2 mai dernier a proposé de pratiquer une évolution tarifaire différenciée pour les enfants pouguois et pour les enfants hors commune suivant les tranches tarifaires.

Entendu les explications du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide au terme du vote : votants 19 ; abstention 1 (Françoise BENAS) ; pour 18, de fixer les tarifs à la présence comme suit :

Tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir (Tarif à la présence)	Tarifs (€)
Tarifs enfant de la commune	
TRANCHE A 0 à 450	0,34 €
TRANCHE B 451 à 700	0,65 €
TRANCHE C 701 à 900	1,36 €
TRANCHE D > 901	1,58 €

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 01/06/2023

ID : 058-215802141-20230531-DELIB23_24-DE



Tarifs enfants communes extérieures	
TRANCHE A 0 à 450	0,40 €
TRANCHE B 451 à 700	0,75 €
TRANCHE C 701 à 900	1,54 €
TRANCHE D > 901	1,80 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, le 1^{er} juin 2023

Le Maire,

